

# RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DE SERVICE

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES



Cette certification s'applique aux documents suivants :

- Règlement d'usage de la marque CTB
- Règles générales de fonctionnement de la certification de produit et/ou de service relevant du code de la consommation
- Référentiel de certification CTB Constructeur bois :
  - Modalités de gestion
  - **Prescriptions techniques**

Les informations relatives à cette certification sont consultables sur le site :

[fcba.fr](http://fcba.fr)



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE

**Siège Social**  
10, rue Galilée  
CS 81050 Champs Sur Marne  
77447 Marne La Vallée Cedex 2  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

**N° d'application : CTB 480**

**DQ CERT 26-313**

Révision N° 02

Annule et remplace le DQ CERT 23-300 du 27/01/23

Date de mise en application le 04/02/2026

# SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 EXIGENCES TECHNIQUES RELATIVES AU SERVICE REALISATION ET AU CONTROLE INTERNE.....	3
1.1 L'organisation de l'entreprise .....	3
1.2 Dispositions d'acquisition et de maintien de la compétence .....	4
1.3 La maitrise du contrat .....	5
1.4 La maitrise de la conception .....	5
1.5 La maitrise de la fabrication .....	6
1.6 La maitrise de la mise en œuvre .....	7
1.7 La maitrise de la livraison des ouvrages .....	8
ANNEXE 1 – HISTORIQUE DES MODIFICATIONS .....	9

## PREAMBULE

---

Les ouvrages ou parties d'ouvrages répondant au domaine des techniques traditionnelles doivent répondre aux NF DTU applicables et aux recommandations professionnelles RAGE

Les ouvrages ou parties d'ouvrages non traditionnels, sous réserve qu'elles soient sous Avis Technique, Appréciation Technique Expérimentale, Document Technique d'Application, Recommandation Professionnelle reconnue, ainsi que tous les documents validés par la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) sont considérées intégrables à la certification.

Les prestations associées aux catégories certifiées sont intégrées au contrat d'assurance de l'entreprise.

La vérification des exigences réglementaires n'est pas de la responsabilité de FCBA.

## ARTICLE 1 EXIGENCES TECHNIQUES RELATIVES AU SERVICE REALISATION ET AU CONTROLE INTERNE

---

En complément des exigences réglementaires qui leur sont applicables et des prescriptions techniques communes détaillées ci-après, les entreprises faisant une demande de certification CTB Constructeur Bois doivent répondre aux critères listés ci-après.

L'entreprise titulaire a l'obligation de mettre en place un plan de contrôle afin de maîtriser les exigences associées aux prescriptions techniques de la certification.

Pour ce faire, le fabricant doit avoir des procédures et des enregistrements formalisés dans un plan de contrôle. Ces éléments sont contrôlés lors des audits.

FCBA vérifie la pertinence et le respect de ce plan de contrôle.

Le fabricant doit enregistrer, traiter et conserver toutes les réclamations.

Un relevé de toutes les réclamations doit être mis à disposition.

Tous les documents relatifs au plan de contrôle doivent être archivés et consultables pour une durée d'au moins 10 ans.

### 1.1 L'organisation de l'entreprise

Moyens mis en œuvre	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
L'organisation et les activités de l'entreprise sont documentées :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Statuts</li><li>- Organigramme à jour</li><li>- Document unique, mentionnant l'activité et les exigences associées</li><li>- Contrat d'assurance, attestation d'assurance à jour et acquittée</li><li>- Gestion de la planification des chantiers</li></ul>

## 1.2 Dispositions d'acquisition et de maintien de la compétence

Moyens mis en œuvre	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
<u>Pour le nouveau personnel :</u> Définition du poste et des tâches principales Qualification interne et externe	Définition de fonction, fiche de poste Plan de formation
<u>Pour le personnel en place :</u> Maintien de la compétence en continu	Définition de fonction, fiche de poste Plan de formation Dossier de suivi du personnel (Qualification, Cacès, 1 <sup>er</sup> secours...)

**Le personnel de bureau d'études / méthodes** maîtrise l'ensemble des cahiers techniques et fiches techniques des différents procédés élaborés par l'entreprise (Eurocodes / DTU / normes / guides / réglementation / avis technique...). Il est capable de :

- Faire la synthèse des demandes clients et de gérer les interfaces avec les différents corps d'état
- Etablir des notes de calcul en utilisant les logiciels adaptés
- Maîtriser l'ensemble des procédés proposés par l'entreprise (maîtrise de l'étanchéité à l'air et des matériaux à mettre en œuvre, maîtrise de l'étanchéité à l'eau et des matériaux à mettre en œuvre, maîtrise de la pérennité des ouvrages vis-à-vis des intempéries...)
- Faire évoluer les cahiers des charges techniques internes à l'entreprise
- Etablir un planning d'intervention pertinent
- Etablir le dossier des méthodes adapté au chantier (pose, levage, dispositifs de sécurité individuelle et collective...)

**Le personnel de production** connaît l'ensemble des cahiers techniques et fiches des différents procédés. Il est capable de :

- Respecter les indications du bureau d'études / méthodes
- Réaliser les usinages conformément aux plans
- Préparer le colisage des fournitures pour le chantier en respectant la chronologie et le planning général

**Le personnel de chantier** connaît le dossier des méthodes du chantier ainsi que l'ensemble des cahiers et fiches techniques des différents procédés de l'entreprise. Il est formé aux différentes techniques de construction bois utilisées, il met en œuvre les dispositions de sécurité associées à son intervention.

Le cas échéant, il participe aux actions particulières de chantier (charte chantier propre, suivi environnemental...).

L'ensemble du personnel encadrant (chargé d'affaire bâtiment, conducteur de travaux...) maîtrise également :

- Les aspects réglementaires liés à la sécurité sur chantier
- Les aspects réglementaires liés à la gestion des déchets et les procédures mises en place par l'entreprise

### 1.3 La maîtrise du contrat

La description de la prestation est détaillée et formalisée dans un dossier marché qui intègre notamment :

- Le nom du donneur d'ordre et l'adresse du chantier
- L'analyse de situation identifiant en particulier les zones d'intervention
- Le descriptif de la prestation avec métré, plan, procédé proposé, traitement s'il y a lieu, descriptif technique, études (sol / thermique / acoustique / structurelle / incendie...)
- Les conditions de sous-traitance sont maîtrisées le cas échéant
- Le bureau de contrôle si tel est le cas
- Le prix et conditions de paiement
- Les délais

La rédaction du contrat doit faire l'objet d'une écoute attentive du client et faire l'objet d'une revue avant signature pour s'assurer que tous les points de divergence ainsi que les interrogations aient été traités.

### 1.4 La maîtrise de la conception

Moyens mis en œuvre par le bureau d'études ou méthodes	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
Assure les mises au point techniques et les interactions avec les différents corps d'état et maîtrise d'œuvre	Comptes rendus, plans de réservations, tableaux de suivis, diagnostics, pré-études
Etablit les notes de calculs des ouvrages ainsi que les plans d'exécution	Fourniture et archivage des plans et notes de calculs
Obtient l'avis favorable du bureau de contrôle et des intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre...)	Fourniture des visas, tableaux de suivis
Diffuse les plans aux personnes concernées	Bordereaux, tableaux de suivis
Etablit avec le donneur d'ordre le délai et le phasage du chantier	Planning d'intervention
Prépare, en lien avec la conduite de travaux, l'intervention	Plan d'installation de chantier, modes opératoires
Etablit la sécurisation de l'intervention sur chantier	Evalue les risques et rédige les modes opératoires associés
Définit et fournit aux compagnons les plans d'intervention sur chantier	Fourniture et archivage du plan d'intervention
Décrit les procédés utilisés et les modes opératoires à appliquer	Formalisation des consignes, fiches techniques des procédés à appliquer
Lance les approvisionnements et les commandes diverses	Bons de commande, bons de livraison, factures

## 1.5 La maîtrise de la fabrication

Les équipes de production interviennent conformément aux dossiers techniques élaborés par le bureau d'études / méthodes. Que la prestation soit réalisée en interne ou sous traitée, les exigences sont les suivantes :

Contrôles effectués par le fabricant :

### 1.5.1 Contrôle sur les produits entrants

Un contrôle à réception doit être effectué sur l'ensemble des produits entrant dans la fabrication des éléments sous certification. Ce contrôle devra être adapté aux niveaux de reconnaissance des produits réceptionnés, ainsi qu'aux exigences propres aux produits fabriqués (adéquation des produits commandés et respect des niveaux d'attestation).

Ce contrôle doit porter entre autres sur : les éléments de structure en bois, les systèmes métalliques de connexion, les produits de traitement, les systèmes de jonction et d'étanchéité, les panneaux à usage structurel...

Ces contrôles sont de type : dimensionnel, hygrométrique, qualitatif...

### 1.5.2 Contrôle des phases de production et des produits finis

Des contrôles doivent être réalisés sur l'ensemble des phases de fabrication afin de s'assurer que les conditions et exigences requises sont respectées.

De même, le fabricant devra effectuer des contrôles sur les produits finis dans le but de vérifier que les produits sont strictement conformes aux données initiales de fabrication.

Moyens mis en œuvre	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
Identification des matières premières (contrôle réception, fournisseurs, caractéristiques)	Contrôles des approvisionnements et collecte des documents à réception. Le fabricant s'assure que les livraisons sont conformes à son cahier des charges
Sécurisation des postes et des flux	Modes opératoires, informations aux postes
Contrôle interne de production et gestion des non-conformités	Respect du cahier des charges du/des procédé(s) à appliquer, enregistrements des contrôles
Une démarche sur la gestion des déchets	Cahier des charges / zones dédiées / affichage
Identification des matières livrées sur chantier (liste de fourniture chantier, cubage de matière livrée, stockage logique du camion...)	Fiche suiveuse fin de production / phase chantier

## 1.6 La maîtrise de la mise en œuvre

Les équipes de chantier interviennent conformément aux dossiers techniques élaborés par le bureau d'études / méthodes.

Un référent est désigné par chantier, il a la responsabilité du suivi de chantier. Il doit procéder aux autocontrôles ou à la mise en place et au maintien des contrôles jugés nécessaires en fonction des problématiques de mise en œuvre de l'ouvrage.

Moyens mis en œuvre	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
Plan d'installation de chantier	Clôtures / base de vie / réseaux et flux / aire de stockage
Sécurisation du chantier	Plan de sécurisation, mise en place des dispositifs de sécurité collective et individuelle
Approvisionnements sur chantier	Il convient de maintenir au maximum les produits à l'abri des intempéries durant toutes les phases du projet, à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle à réception et stockage des composants et des produits finis sur chantier</li><li>- Protection provisoire ou définitive en attente de la mise hors d'eau et hors d'air de l'ouvrage</li></ul>
Application de mode opératoire, cahiers des charges et dossier technique chantier	Respect des plans et informations transmises, procédures de l'entreprise en conformité avec la réglementation
Gestion des déchets de chantiers (évacuation et tri)	Constats sur les procédés mis en œuvre

## 1.7 La maîtrise de la livraison des ouvrages

Les équipes de chantier et/ou d'études interviennent en fin de chantier pour assurer la bonne livraison des ouvrages.

Moyens mis en œuvre	Éléments de preuve recevable (liste non exhaustive)
Visite de livraison avec le maître d'ouvrage ou son représentant	Compte rendu de réception signé
Prise en compte des réserves éventuelles	Liste des réserves
Levée des réserves et livraison définitive	Constat de levée des réserves
Remise des documents au maître d'ouvrage	Remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), dossiers techniques divers
Réclamation externe / suivi du SAV	Procédure de traitement, fichier de suivi

## ANNEXE 1 – HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Réf. FCBA	Partie modifiée	Date	Modifications effectuées
0	DQ CERT 21-302	Création de la certification collective CTB Constructeur Bois	01/02/2021	/
1	DQ CERT 23-300	Annule et remplace DQ CERT 21-302	27/01/2023	<p>Modification du champ d'application</p> <p>Modification des prescriptions techniques</p> <p>Mise à jour de l'obtention de la certification</p> <p>Mise à jour à jour des modalités de surveillance</p> <p>Mise à jour du régime financier</p> <p>Mise à jour de la lettre de demande de certification</p>
2	DQ CERT 26-313	Annule et remplace DQ CERT 23-300	04/02/2026	<p>Mise en conformité du référentiel : refonte complète du document divisé en 2 nouveaux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de gestion</li> <li>- Prescriptions techniques</li> </ul>